

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 3 (1874)

Heft: 4

Rubrik: Partie pratique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

comprends moins encore qu'elle ne nous ait pas été enseignée à l'école normale. On envoie dans les écoles des jeunes gens bourrés de grammaire et de mathématiques, experts en calligraphie et en tenue des livres en partie double, et si un paysan leur demande le nom d'une fleur toute commune, la nature d'une pierre, la classe à laquelle appartient tel quadrupède ou tel oiseau, ils restent là sans mot dire, tout ébahis et ne comprenant pas même qu'on ait pu leur adresser semblable question... Je n'oublierai jamais le cruel embarras dans lequel me mit un jour la jeune fille qui me demandait le nom des diverses parties de la tulipe.

— Vous ne savez pas ?

Le rouge m'en monte encore à la figure. Mais je bénis cette humiliation, sans laquelle je n'aurais peut-être jamais eu l'idée ni le courage d'étudier un peu les sciences naturelles.

Je sais que l'histoire naturelle occupe maintenant une place convenable dans l'enseignement donné à l'école normale. Mais dans les campagnes ne pourrait-on rien faire sous ce rapport ? Je suis persuadé du contraire...

On m'a servi une tisane et j'ai dû la boire. Je souffre moins. M. le bon curé de la paroisse me dit que mon mal provient uniquement d'un excès de fatigue et que deux ou trois jours de repos me remettront. Il s'offre pour me remplacer à l'école pendant le temps d'inaction auquel il me condamne. Je le remercie les larmes aux yeux et je me dis en le voyant partir : quel bon cœur ! Ce sont là, pourtant, les hommes qu'on décrie tous les jours, qu'on accuse d'égoïsme, d'intolérance, de machinations et de toutes sortes de crimes. C'est tout comme Jésus : il ne faisait que du bien et on le chargea de toutes les plus noires calomnies. Mais Judas s'est pendu, les gardes sont tombés, le Seigneur est ressuscité, et les prêtres avec le pape, avec les évêques sortiront victorieux du tombeau d'ignominies dans lequel on voudrait les étouffer.



PARTIE PRATIQUE.



Nous empruntons à l'excellent ouvrage de M. Marcel, intitulé *Premiers principes d'éducation*, les directions suivantes qui trouvent leur application dans chaque exercice d'intelligence. Nous

nous ferions un plaisir de publier dans le *Bulletin* les entretiens que les instituteurs voudraient nous composer en suivant ce modèle.

Modèles de conversation sur les objets.

Lorsque, pour la première fois, on essaye de s'entretenir avec de jeunes enfants sur un objet quelconque, on éprouve quelque embarras dans le choix et la distribution des matières à traiter. Le tableau suivant fera en grande partie disparaître cet embarras, en indiquant divers sujets arrangés selon l'âge des élèves auxquels ils conviennent ; les détails dont il se compose s'appliquent à tous les objets quels qu'ils soient.

1. — EXERCICES DE PERCEPTION.

Depuis l'âge de 6 ans.

Nom de l'objet, ses parties, sa matière, sa couleur, sa forme, son espèce ; nombres, fractions.

2. — EXERCICES D'OBSERVATION.

A ajouter aux exercices précédents avec des enfants de 8 ans.

Propriétés et qualités de l'objet. Comparaisons et classifications. Usages auxquels est destiné l'objet, et auxquels il peut servir accidentellement. Pays de provenance. Mode de production, de préparation ou de fabrication.

3. — EXERCICES DE RÉFLEXION.

A ajouter aux exercices précédents avec des enfants de 10 ans.

Grandeur, pesanteur, durée, valeur de l'objet. Positions et distances relatives. Histoire de l'objet, époque et lieu d'origine. Description orale de l'objet. Récapitulation ou résumé sommaire de tous les sujets sur lesquels a roulé la conversation.

4. — EXERCICES DE RAISONNEMENT.

A ajouter aux exercices précédents avec des enfants au-dessus de 12 ans.

Causes et effets ; pourquoi tel nom, telles parties, telle substance, telle couleur, telle forme, etc. Distinction de ce qui est naturel ou artificiel, essentiel ou accidentel, absolu ou relatif, etc. Définitions des termes, leur classification ; investigations grammaticales.

Considérations sur le choix des termes, et en général sur tous les éléments de l'art d'écrire.

Avec ce tableau sous les yeux, un instituteur ne peut manquer de sujets de conversation. Néanmoins, pour faire disparaître l'incertitude que sa forme abrégée pourrait faire naître, nous en ferons l'application à un crayon de mine de plomb, objet dont l'extrême simplicité présente en apparence un cercle borné d'observations. Nous suivrons l'ordre du tableau.

1. — EXERCICES DE PERCEPTION.

Le nom de l'objet crayon, une fois bien su des enfants qui entourent le maître, celui-ci leur en fit avoir les diverses parties, à chacune desquelles il attache son nom ; la substance intérieure, la mine de plomb, l'enveloppe ou substance extérieure ; le bas, le haut, la pointe, les deux bouts ou extrémités. (Il se trouve que cet objet n'a que très-peu de parties ; d'autres, tels qu'un livre, une plante, une maison, en offrent un bien plus grand nombre).

Matière ou substance ; la matière extérieure, du bois de cèdre, provenant d'un arbre, substance végétale ; la matière intérieure, de la mine de plomb, mélange de terre et de plomb, substance minérale. La nature a fourni les matières premières ; des hommes ingénieux en ont fait un crayon. L'instituteur pourra ici faire remarquer à ses élèves que toutes choses créées sont utiles, et que Dieu, dans sa bonté infinie, nous a donné la puissance d'observation et l'intelligence pour qu'avec leur aide nous recherchions l'usage des choses et en tirions parti.

Couleur. L'enveloppe est couleur de bois de cèdre, brun clair ; la mine de plomb est couleur gris de fer. On fera remarquer que la surface extérieure du bois est d'une couleur plus foncée que la partie fraîchement taillée, et, en passant, que toutes les couleurs ont un nombre infini de nuances.

Forme. Dans sa forme primitive, lorsqu'il était neuf et entier, le crayon était un cylindre, une fois taillé pour en faire usage, il est conique ou pyramidal à l'une de ses extrémités, et présente une surface plane circulaire à l'autre bout, une partie du crayon restant cylindrique.

Espèce. Le mot crayon est un terme vague, en ce qu'il comprend plusieurs espèces ; c'est en nommant les propriétés qui distinguent un crayon, ou l'usage particulier auquel il est destiné, qu'on peut le désigner individuellement. Celui qui fait ici le sujet de l'entretien est un crayon de mine de plomb ; les autres espèces sont des crayons à dessiner, crayons noirs, crayons rouges, mous ou durs pour divers usages, crayons de pastel, de craie, d'ardoise, etc. Mettre, s'il se peut, ces diverses espèces sous les yeux des enfants.

Nombres. Leur faire compter tous les crayons qui se trouvent sous la main : combien dans un paquet, dans une grosse ? En ajoutant ensemble ou retranchant l'un de l'autre plusieurs crayons ou groupes de crayons, les enfants reconnaîtront que l'addition et

la soustraction ne peuvent s'effectuer qu'avec des objets de la même nature.

Fractions. Leur faire indiquer la moitié, le tiers, le quart, etc., d'un crayon. Si l'on en coupe un tiers, un quart, etc., quelle fraction restera-t-il? (Ces considérations avec les idées familières qu'elles suggèrent pourraient suffire à des enfants de six à huit ans. *(A suivre.)*)

CORRESPONDANCES

I.

Barcelone, le 28 février 1874.

Au milieu des calamités qui accablent en ce moment notre chère patrie, j'ai éprouvé une joie bien douce en constatant aux examens de Noël l'état prospère de nos écoles et remarquant surtout que l'on n'y négligeait pas l'enseignement religieux, qui seul peut rendre les nations heureuses.

L'instruction solidement établie sur notre religion pourra seule donner à notre pays et à l'Europe la vraie liberté et rétablir la véritable civilisation.

Que de malheurs nous a valu l'ignorance de la religion !

Tout en parlant sans cesse d'instruction, la Révolution a jeté dans la plus déplorable misère la plupart de nos instituteurs en leur refusant injustement, ainsi qu'aux ecclésiastiques, le traitement qui leur était dû.

Combien nos populations seraient plus heureuses si les doctrines socialistes ne commençaient à s'infiltrer parmi elles !

Voici les principales revues pédagogiques de l'Espagne : *El Monitor de primera enseñanza*, *La Gaceta de Instrucción primaria*, *La Idea*, *La Reforma*, *El Companerismo*, *Los Niños*, *Los Anales de la ninez*, *El Clamor del Magisterio*, *El Magisterio Espanol*, *La Escuela*, etc., etc. Ces revues défendent les droits de notre sainte Eglise. Que Dieu daigne nous faire triompher de l'impiété dans les rudes combats de l'heure présente !

Veillez agréer, etc.

S. S.

Du Valais, le 28 février 1874.

Monsieur le Rédacteur,

La nouvelle loi sur l'instruction publique en Valais est en vigueur depuis le 1^{er} janvier. Toutefois, pour ce qui concerne certaines dispositions, elle ne sera mise en exécution qu'à mesure que les ressources de l'Etat et des communes le permettront. Ces dernières viennent d'être informées, par une circulaire du Département de l'instruction publique, que le minimum de la durée des écoles primaires de 1873-74 sera conforme à la nouvelle loi, sous peine de 50 à 100 fr. d'amende. Nous espérons que cette loi por-